

MAIF

79 boulevard J. B. Oudry-Créteil
Lundi au vendredi de 9h à 18h sauf jeudi de 10h30 à 18h
09 78 97 98 99
Groupe MAIF Gestion Courrier Sociétaire 79018 Niort Cedex 9
05 49 26 59 94 - @ www.maif-associationsetcollectivites.fr

N° sociétaire : 4081301 A

LES CRE ATEURS
72 AV HENRI GINOUX
92120 MONTROUGE

ATTESTATION D'ASSURANCE LOCAUX ET BIENS

Risques Autres Que Véhicule A Moteur Associations et Collectivités

Le contrat souscrit couvre les risques liés aux occupations temporaires de locaux.

Il intègre également l'assurance :

- des biens possédés ou mis régulièrement à disposition jusqu'à 7 700 €
- des espèces, titres et valeurs détenus à hauteur de 1 600 €
- du matériel mis à disposition de façon ponctuelle jusqu'à 46 000 €
- des expositions jusqu'à 77 000 €

Contenu et montant des garanties

Biens mobiliers

- Mesure d'urgence..... voir annexe 3B des conditions générales
- Garantie "Dommages aux Biens"
 - .Meubles meublants..... valeur de remplacement
 - .Autres biens dont bateaux..... valeur vénale
 - .Vol d'objet dans (ou sur) un véhicule ou un bateau..... 4 600 €
- Garantie "Responsabilité Civile"..... 15 000 000 €
- Garantie "Défense"..... 300 000 €
- Garantie "Recours - Protection Juridique"..... sans limitation de somme


Biens immobiliers

- Garantie "Dommages aux Biens"
 - .Immeuble dont le coefficient de vétusté est inférieur à 1/3..... valeur de reconstruction
 - (immeuble normalement entretenu)
 - .Immeuble dont le coefficient de vétusté est supérieur à 1/3..... valeur de reconstruction ou de remise en état, vétusté déduite, dans la limite de la valeur vénale
- Garantie "Responsabilité Civile" du locataire ou de l'occupant..... 125 000 000 €
 - .incendie, dégâts des eaux, explosion
- Garantie "Responsabilité Civile" du propriétaire..... 125 000 000 €
- Garantie "Défense"..... 300 000 €
- Garantie "Recours - Protection Juridique"..... sans limitation de somme

Durée du contrat : Annuelle avec tacite reconduction.

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager la MAIF au-delà des conditions générales et particulières du contrat dont elle se prévaut.

Fait à Créteil, le 17/11/2016



Pascal DEMURGER : Directeur Général MAIF

Cette attestation est disponible sur www.maif.fr/associationsetcollectivites/accueil.html au sein de votre espace personnel